

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SALAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Date du scrutin : 23 Mai 2002
 Raison sociale de l'entreprise : S de Radio France
 Siège social : Radio France 116 avenue de la République
 Activité principale de l'entreprise : Radiodiffusion
 A.P.E. : 822A
 S.I.R.E.N. : 326 994 177

Listes des filiales dont les salariés sont appelés à participer à l'élection :

Référence aux dispositions législatives qui assujettissent l'entreprise :

1 de l'article 1^{er} : Article 4
 2 de l'article 1^{er} : Article 5
 3 de l'article 1^{er} : Article 6
 4 de l'article 1^{er} : Article 7
 5 de l'article 1^{er} : Article 8

Election des représentants des salariés :

— en vue de la première mise en place du nouveau conseil
 — en vue du renouvellement normal du conseil
 — en vue d'un renouvellement du conseil consécutif à un franchissement des seuils d'effectifs de l'entreprise
 — en vue d'un renouvellement du conseil consécutif à une révocation collective de ses membres

Election partielle

	CADRES	AUTRES salariés	TOTAL
A. — Nombre d'électeurs inscrits ..	2184	2928	5112
B. — Nombre de votants ..	794	1014	1808
C. — Nombre de bulletins blancs ou nuls ..	14	14	28
D. — Nombre de suffrages valablement exprimés ..	777	1000	1777

E. — Nombre de sièges à pourvoir : 2 N° DE DÉPOT 77684

F. — Quotient électoral (F = D / E) : 1777 / 2 = 888,5

G. — Nombre de listes présentées : 4

H. — Nombre de candidats sur chaque liste : 3

INITIÉL des listes et noms et prénoms des candidats de chaque liste.	NOMBRE DE BULLETINS valablement recueillis par chaque liste.		NOMBRE DE VOIX des électeurs cadres et des autres électeurs recueillis par chaque candidat.		Moyenne de liste : $V1 = \frac{T1}{H}$		Moyenne de liste : $V2 = \frac{T2}{H}$		Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient électoral : $K = \frac{V2}{F}$		AUTRES SIÈGES						Elus aux autres sièges (porter la mention élu et, lorsqu'il s'agit d'un salarié d'une filiale, la raison sociale de celle-ci).
	Cadres.	Autres salariés.	Nombre de voix des électeurs cadres recueillis par chaque candidat.	Total.	Nombre de voix des électeurs cadres recueillis par les candidats de chaque liste.	T1	Total des voix des électeurs cadres et des autres électeurs recueillis par les candidats de chaque liste.	T2	Moyenne de liste : $V2 = \frac{T2}{H}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient électoral : $K = \frac{V2}{F}$	1 ^{er} siège.	2 nd siège.	3 rd siège.	4 th siège.	5 th siège.	6 th siège.	
FGT Pascal HONDI Brigitte HANSEN	249	342	249	591	746	249,66	1770	591	590	0	590	590	590	590	590	590	ELU RADIO FRANCE CHARNIER
ST radiophonie (MUS. S.F.A. - S.M.A.T.) Hélène BÉDOS Lionel HONDI Pascal HONDI	208	446	208	654	624	208	1862	654	654	0	654	654	654	654	654	654	ELUE Hélène BÉDOS
SNA-CFEC / S.F.A. - FO Jean ROBERT Claire de BODÉ Zéline SODAQ	164	193	164	357	452	164	1071	357	357	0	357	357	357	357	357	357	ELUE Jean ROBERT
NS Hubert MERTAS Olivier CORNET Valérie FARRUCIE	156	19	156	175	466	155,33	523	174	174,33	0	174,33	174,33	174,33	174,33	174,33	174,33	ELUE Hubert MERTAS

Signature des membres du bureau :

Cachet de l'entreprise :

Radio France
 Direction générale adjointe chargée
 du Développement Social et
 des Ressources Humaines
 16 av. du Président Kennedy
 75220 PARIS CEDEX 16